

Procès-verbal

3^e Assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 10 juin 2026, à 19 h

Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère
305, Rue Racine, Québec (Québec) G2B 1E7
Salle RC15

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Jean-François Martineau	Président
■ Anthony Lapierre	Vice-président
■ Katérie Poulin	Trésorière
■ Caroline Pérusse	Secrétaire
■ Maude, Couture	Administratrice
■ Lorenzo Genois	Administrateur

Absences

■ Laurie, Plamondon	Trésorière
■ Catherine Deschamps	Conseillère du district électoral Les Saules

Autres présences

■ Marie-Josée Asselin	Conseillère du district électoral Des Châtelains
■ Dominique Turgeon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Jennifer Vachon	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes participent à l'assemblée dans la salle et 14 participants sont en ligne.

Ordre du jour

3^e Assemblée ordinaire du conseil d'administration

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil, ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Nomination des personnes dirigeantes	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal et état des suivis	19 h 15
4.1.	Dossiers clos	
4.2.	Dossiers en cours	
	A) CA-2025-03 : Recommandation pour le déneigement de la passerelle de la rue Rubens	
4.3.	Dossiers en attente	
	a) CA-2025-23 : Appui à la proposition de parc de Mme Beaudoin	
	b) CA-2025-21 : Renforcement des conseils de quartier de la Ville de Québec	
	c) CA-2025-18 : Appui à la démarche sur la sécurité des piétons dans le secteur l'Ormière / Blain	
	d) CA-2025-07 : Appui au rapport d'aménagement du parc Montchâtel	
5.	Consultation des membres du conseil	19 h 35
4.1.	Désignation des signataires des effets bancaires (résolution)	
4.2.	Désignation d'une personne responsable des renseignements personnels et autorisation de mettre à jour le registraire des entreprises pour l'année 2026-2027 (Loi 25)	
4.3.	Projet résidentiel au 4035-4075, boulevard des Cimes	
4.4.	Processus d'adoption du plan d'action	
6.	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 50
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 00
8.	Nouveaux dossiers	20 h 10



8.1.	Réseau cyclable 4 saisons – Adélar-Godbout	
8.2.	Responsabilisation – PPU Chauveau	
8.3.	Signalisation écoles primaires	
9.	Seconde intervention citoyenne concernant les nouveaux dossiers	20 h 30
10.	Affaires internes, correspondance et trésorerie	20 h 40
10.1.	Correspondance	
10.2.	Trésorerie	
10.3.	Affaires internes du CA	
	a) Rapide survol du site web CQDC	
	b) Gestion documentaire et outils internes	
11.	Varia	20 h 55
12.	Fin de l'assemblée	21 h 00

** Seules les personnes en salle auront droit de vote en cas d'élections.*

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

Dominique Gagnon mènera l'assemblée à titre de présidente en attendant la nomination des membres et ouvre l'assemblée à 19h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout d'un point au varia : **11.1. Transport et mobilité, piste cyclable sur la rue St-Maurice.**

Sur proposition de Katérie Poulin, dûment appuyée par Maude Couture, il est résolu d'adopter l'ordre du jour à l'unanimité avec l'ajout au varia.

3. Nomination des personnes dirigeantes

Dominique Gagnon fait l'annonce des postes disponibles. Si 2 personnes sont intéressées par le même poste, il devra y avoir élections, sinon, les membres sont élus par acclamation.

Voici les postes désignés pour chacun des membres:

Présidence : Jean-François Martineau

Secrétariat : Caroline Pérusse

Trésorerie : Katérie Poulin

Vice-présidence : Anthony Lapierre

Administration : Lorenzo Genois

Administration : Maude Couture



4. Adoption du procès-verbal et état des suivis

Sur proposition de Jean-François, dûment appuyée par Caroline Pérusse, le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2026 est adopté à l'unanimité et sans modification.

4.1. Dossiers clos

Aucun dossier clos à traiter.

4.2. Dossiers en cours

A) CA-2025-03 : Recommandation pour le déneigement de la passerelle de la rue Rubens.

Mise en contexte : Une demande avait été faite par le précédent conseil de quartier pour que le déneigement de cette passerelle soit effectué pendant l'hiver afin faciliter l'accès piétonnier. La Ville avait répondu négativement à cette demande au mois de novembre en raison d'enjeux techniques, bien que cette artère réponde à tous les critères nécessaires qui sont déterminés par la ville pour établir la priorité de déneigement des axes piétonniers.

Le conseil de quartier souhaite donc relancer la proposition à la Ville en proposant une solution alternative à la proposition antérieure et en adoptant une nouvelle résolution afin que le dossier soit réévalué.

4.3. Dossiers en attente

A) CA-2025-23 : Appui à la proposition de parc de Mme Beaudoin

Dominique Gagnon présente le document qui avait été adopté par le Conseil de quartier et fait la lecture de la réponse obtenue par la Ville. En sommes, dans le cadre du PPU Chauveau, la ville a déjà prévu la conservation d'un terrain dans ce secteur pour un éventuel projet de construction d'une école primaire, à laquelle un parc serait annexé.

En réponse à la question d'un citoyen, le centre de service scolaire ne pourrait pas refuser l'emplacement ciblé par la Ville pour la construction de ce projet.

B) CA-2025-21 : Renforcement des conseils de quartier de la Ville de Québec

Mise en contexte : Plusieurs conseils de quartier se sont concertés et avaient proposé à la Ville la tenue d'États généraux sur les conseils de quartier afin de revoir, notamment, le fonctionnement de ces organisations, leurs rôles et leur financement.

À court terme, comme plusieurs actions ont déjà été prises dans le cadre de la nouvelle politique de participation publique de la ville, cette dernière s'est positionnée en informant qu'elle n'irait pas de l'avant avec une telle démarche, mais qu'elle demeure ouverte aux propositions soumises et aux préoccupations partagées par les Conseils de quartiers.



c) CA-2025-18 : Appui à la démarche sur la sécurité des piétons dans le secteur l'Ormière / Blain

Mise en contexte : Proposition d'améliorations pour cette artère considérant les dangers identifiés par la brigadière scolaire de ce secteur.

Réponse du service de transport et la mobilité intelligente de la Ville : attention portée à la sécurité des aînés et des étudiants. Des analyses, comptages et observations sont planifiés dans les prochaines semaines afin de mieux évaluer les besoins de cette intersection.

D) CA-2025-07 : Appui au rapport d'aménagement du parc Montchâtel

Mise en contexte : Résoudre les problématiques soulevées par les usagers du parc : drainage du terrain, éclairage, aménagement, etc.

Réponse : Certains points ont été pris en considération par différents services de la ville.

5. Consultation des membres du conseil

5.1. Désignation des signataires des effets bancaires

Ce sont les trois postes de dirigeants qui doivent être désignés comme signataires (président, trésorerie et secrétaire).

Résolution CA-2026-05 :

- Considérant la démission de Laurie Plamondon au poste de trésorière du conseil de quartier;
- Considérant l'élection de Jean-François Martineau au poste de président, Caroline Pérusse au poste de secrétaire et Katérie Poulin au poste de trésorière;
- Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont les trois postes dirigeants : président, secrétaire et trésorier;

SUR PROPOSITION DE Maude Couture DÛMENT APPUYÉE PAR Lorenzo Genois, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier des Châtel's nomme Jean-François Martineau, président(e), Caroline Pérusse, secrétaire et Katérie Poulin, trésorier(ère), signataires des effets bancaires à compter du 11 juin 2026. Les noms des personnes suivantes doivent être retirés de cette liste : Isabelle Chabot, Pierre Turgeon et Laurie Plamondon.

5.2. Désignation d'une personne responsable des renseignements personnels et autorisation de mettre à jour le registre des entreprises pour l'année 2026-2027 (Loi 25)

Résolution CA-2026-06 :

SUR PROPOSITION DE Maude Couture DÛMENT APPUYÉE PAR Katérie Poulin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier des Châtel's *autorise, pour l'année 2026*, Anthony



Lapierre à remplir et transmettre au nom du président(e) du conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

5.3. Projet résidentiel au 4035-4075, boulevard des Cimes

2 administrateurs, Maude Couture et Anthony Lapierre, informent l'assemblée qu'ils sont résidents du boulevard des Cimes. Dominique Gagnon clarifie qu'ils n'auraient pas de droit de vote si le conseil devait se positionner sur le projet, en vertu du règlement sur le Code d'éthique.

Le conseil de quartier n'est pas satisfait des réponses obtenues lors de la consultation publique tenue en mai portant sur le projet de construction prévu, la mobilité et la sécurité routière de ce secteur. Les membres déplorent le manque de transparence de la Ville dans son approche et le fait que l'accès à l'information n'est pas complet, notamment les données concernant la circulation.

Marie-Josée Asselin réitère le processus d'adoption de projet : Les études sont menées par les différentes équipes pour évaluer la faisabilité des projets, à la suite de quoi les propositions de projets sont soumises et adoptées par le Conseil de ville. Les projets font ensuite l'objet de présentation et/ou consultation publique, puis sont révisés ou non selon les recommandations de la ville.

Des ateliers participatifs auxquels les citoyens sont invités à participer auront lieu à l'automne. Marie-Josée Asselin informe les citoyens que la démolition pourrait toutefois débuter avant la tenue de ces ateliers, pour des enjeux de sécurité.

Des questions ont été soulevées par les citoyens présents dans la salle concernant la densification, le zonage, l'intégration architecturale et la prévisibilité du développement. Il est spécifié que le plan d'urbanisme et de mobilité encadre les hauteurs, le nombre de logements et l'accès au transport en commun, et que les ateliers permettront d'arbitrer les compromis entre les différents besoins du quartier.

Le conseil de quartier adopte une résolution pour suggérer un meilleur accès à l'information sur l'ensemble des données sur les activités et études autour de l'urbanisme et la circulation en amont du processus de présentation ou de consultation publique :

Résolution CA-2026-07 :

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier Des Châtel's a pour rôle de favoriser la participation citoyenne, de relayer les préoccupations du milieu, de tenir des consultations publiques et de transmettre des avis ou recommandations sur les projets touchant le quartier;



CONSIDÉRANT que le projet résidentiel de la rue des Cîmes touche directement le territoire du quartier Des Châtel's et soulève des enjeux d'urbanisme, d'aménagement, de mobilité, de circulation, de sécurité, de qualité de vie, de cohabitation et de services de proximité;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue un dossier concret pour lequel le conseil de quartier et la population doivent pouvoir comprendre les analyses ayant mené aux orientations, recommandations ou décisions municipales;

CONSIDÉRANT que les sommaires décisionnels rendus publics présentent généralement une synthèse d'un dossier, mais que cette synthèse peut s'appuyer sur des études, analyses, données, plans, avis techniques, rapports internes ou autres documents nécessaires à une compréhension complète des enjeux;

CONSIDÉRANT que l'accès tardif ou fragmentaire à ces documents limite la capacité du conseil de quartier et de la population à formuler des questions, commentaires, avis ou recommandations éclairés;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier souhaite que les services municipaux concernés par le projet de la rue des Cîmes puissent être interpellés directement afin de fournir les informations pertinentes, chacun selon son champ de compétence;

CONSIDÉRANT que les enjeux soulevés par le projet de la rue des Cîmes ne sont pas propres à ce seul dossier et peuvent se reproduire dans d'autres projets d'urbanisme, d'aménagement, de mobilité, de circulation ou de développement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'une diffusion proactive, systématique et regroupée des documents communicables ayant servi à préparer ou appuyer un sommaire décisionnel permettrait d'éviter la multiplication de demandes individuelles d'accès à l'information et de réduire les délais administratifs qui en découlent;

CONSIDÉRANT que les consultations publiques gagnent à inclure, lorsque pertinent, des formes de participation diversifiées et adaptées aux réalités des citoyennes et citoyens, notamment des ateliers participatifs, des enquêtes, des sondages, des questionnaires, des rencontres thématiques, des marches exploratoires ou d'autres moyens de consultation active;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil de quartier Des Châtel's demande à la Ville de Québec que la présente résolution soit transmise aux services municipaux concernés par le projet résidentiel de la rue des Cîmes, notamment les services responsables de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la circulation, de la sécurité routière, de l'environnement, des infrastructures, des services de proximité et des consultations publiques;



IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE chacun des services concernés soit invité à transmettre, selon son champ de compétence, les documents, analyses, données, avis, études, plans, rapports ou éléments d'information communicables ayant servi à analyser, préparer, recommander ou encadrer le projet résidentiel de la rue des Cîmes;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE ces informations portent notamment, lorsque disponibles et communicables, sur les impacts anticipés du projet en matière de circulation, mobilité, sécurité routière, stationnement, transport collectif, infrastructures, égouts, aqueduc, drainage, environnement, couvert végétal, services municipaux, intégration urbaine, densité, cohabitation avec le milieu existant et qualité de vie;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la Ville de Québec désigne un point de coordination ou un mécanisme de suivi permettant au conseil de quartier Des Châtel's de recevoir une réponse regroupée, structurée et compréhensible concernant les informations disponibles pour le projet de la rue des Cîmes;

IL EST EN OUTRE PROPOSÉ QUE le conseil de quartier Des Châtel's recommande à la Ville de Québec de revoir ses pratiques de diffusion de l'information afin que, pour les projets futurs touchant le territoire d'un conseil de quartier, les documents communicables ayant servi à préparer, analyser ou appuyer un sommaire décisionnel soient transmis ou rendus accessibles aux conseils de quartier concernés dès la diffusion publique de ce sommaire décisionnel;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE cette pratique de diffusion proactive vise l'ensemble des projets d'urbanisme, d'aménagement, de mobilité, de circulation ou de développement du territoire susceptibles d'avoir des impacts importants sur un quartier;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE cette diffusion proactive vise à éviter que les conseils de quartier, les administratrices et administrateurs ou les citoyennes et citoyens aient à multiplier les demandes individuelles d'accès à l'information pour obtenir les documents nécessaires à la compréhension d'un dossier;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la Ville de Québec poursuive et renforce, lorsque pertinent, les démarches de consultation publique sous des formes diversifiées, notamment par des ateliers, enquêtes, sondages, questionnaires, rencontres thématiques, marches exploratoires ou autres moyens permettant une participation plus large et plus représentative de la population;

IL EST FINALEMENT PROPOSÉ QUE la Ville de Québec informe le conseil de quartier Des Châtel's des suites données à la présente résolution, tant pour le suivi spécifique du projet résidentiel de la rue des Cîmes que pour les ajustements pouvant être envisagés aux pratiques futures de diffusion de l'information et de consultation publique.



SUR PROPOSITION DE Caroline Pérusse DUMENT APPUYÉE PAR Jean-François Martineau IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité toutes les propositions mentionnées.

5.4. Processus d'adoption du plan d'action

Le conseil de quartier souhaite adopter un plan d'action qui reflète tous les enjeux du quartier et de sonder la population de tous les secteurs. Il est convenu de déterminer d'abord les grandes orientations et de spécifier les actions par la suite.

Résolution CA-2026-08 :

- CONSIDÉRANT que le conseil de quartier Des Châtel's souhaite orienter ses travaux de manière structurée, transparente et représentative des réalités vécues dans l'ensemble du quartier;
- CONSIDÉRANT que le quartier Des Châtel's regroupe plusieurs secteurs ayant des caractéristiques, des besoins et des enjeux qui peuvent varier selon les milieux de vie;
- CONSIDÉRANT que les enjeux du quartier peuvent notamment toucher l'urbanisme, la mobilité, la sécurité routière, les parcs et espaces verts, l'environnement, les services de proximité, la participation citoyenne, la vie communautaire, le patrimoine et la qualité de vie; CONSIDÉRANT que le conseil de quartier souhaite mieux connaître les préoccupations, priorités et attentes des citoyennes et citoyens de l'ensemble des secteurs du quartier;
- CONSIDÉRANT qu'il apparaît souhaitable de déterminer d'abord de grandes orientations communes avant de préciser les actions, moyens, priorités et échéanciers de mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec prévoit une subvention pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets visant l'amélioration du cadre de vie dans le quartier, lorsque le conseil de quartier est promoteur ou partenaire du projet;
- CONSIDÉRANT que cette subvention peut atteindre un montant maximal annuel de 10 000 \$ par quartier, selon les sommes disponibles, et que le projet doit notamment être lié au plan d'action du conseil de quartier, s'inscrire dans sa mission et ses mandats, et être compatible avec les orientations, politiques, plans et projets de la Ville;
- CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan d'action permettra de mieux identifier les projets prioritaires pouvant éventuellement faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du pouvoir d'initiative du conseil de quartier;



- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du conseil de quartier Des Châtel's possède accès aux outils de suivi des résolutions de la Ville de Québec, ou aux mécanismes de suivi mis à sa disposition, afin de connaître les derniers développements concernant les résolutions déposées et d'améliorer l'efficacité de ses suivis;
- CONSIDÉRANT qu'un suivi structuré des résolutions, des démarches et des réponses reçues de la Ville est nécessaire afin d'assurer la continuité des dossiers, d'informer adéquatement les membres et de rendre compte des actions du conseil de quartier;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil de quartier Des Châtel's s'engage à élaborer un plan d'action visant à refléter les principaux enjeux du quartier et les préoccupations de sa population;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE l'élaboration de ce plan d'action comprenne une démarche de consultation, de sondage ou de collecte d'information auprès de la population, afin de recueillir les préoccupations et priorités des citoyennes et citoyens des différents secteurs du quartier;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE le conseil de quartier détermine d'abord les grandes orientations du plan d'action, puis précise par la suite les actions, priorités, échéanciers, partenaires potentiels et moyens de suivi qui pourraient en découler;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE le conseil d'administration amorce les démarches nécessaires à la préparation et, le cas échéant, au dépôt d'une demande de subvention pour améliorer le milieu de vie, jusqu'à concurrence du montant maximal admissible, selon les règles, critères et sommes disponibles prévus par la Ville de Québec;

IL EST EN OUTRE PROPOSÉ QUE toute demande de subvention éventuelle soit rattachée à une orientation ou à une action du plan d'action du conseil de quartier, et qu'elle comprenne les renseignements requis, notamment la description du projet, ses objectifs, son lien avec le plan d'action, l'estimation des dépenses et revenus, l'échéancier, les partenaires concernés et la résolution d'appui nécessaire;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil d'administration, ou toute personne désignée par celui-ci, soit mandaté pour communiquer avec les personnes responsables à la Ville de Québec afin de valider les modalités applicables, les critères d'admissibilité, les documents requis et l'échéancier de dépôt d'une éventuelle demande;

IL EST FINALEMENT PROPOSÉ QUE le conseil d'administration utilise les outils ou mécanismes de suivi des résolutions mis à sa disposition afin de tenir à jour l'état des résolutions déposées, des réponses reçues, des suivis à effectuer et des

développements pertinents, et qu'un état de suivi soit présenté périodiquement aux membres du conseil de quartier.

SUR PROPOSITION DE Maude Couture DUMENT APPUYÉE PAR Lorenzo Genois, IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité toutes les propositions mentionnées ci-dessus.

6. Périodes d'information des membres du conseil municipal

La conseillère municipale remercie l'implication des nouveaux membres et elle s'engage à porter au conseil municipal la voie des enjeux qui seront abordés lors des assemblées du conseil de quartier.

La semaine dernière, la Ville de Québec a obtenu la désignation de région de biosphère de l'UNESCO, ce qui est très rare pour un milieu urbanisé. L'équipe est très fière de cette mention internationale, qui implique de réduire les impacts sur le territoire lors des projets de développement.

7. Période de questions et commentaires

- Un citoyen demande à la conseillère ce qui justifie ou encadre un changement de zonage : Le plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville est le document qui régit la réglementation en termes de construction et de transport. Le zonage résidentiel n'indique pas spécifiquement le type de construction (unifamiliale, multi logements, etc.), mais il existe des normes quant à la dimension autorisée des nouveaux bâtiments à construire. Dominique Gagnon complète la réponse en précisant que la transformation des secteurs (des quartiers), sera considérée lors des prochaines consultations publiques desquelles émanera le prochain plan d'urbanisme et qui sera la vision de la Ville pour les 20 prochaines années. Elle invite les citoyens à y participer et mentionne l'importance de cette démarche pour le développement du quartier. L'information sera rendue disponible en ligne au fur et à mesure que le processus de consultation évoluera : <https://www.ville.quebec.qc.ca/transformerlaville/>
- Un autre citoyen demande s'il est possible que le promoteur du projet sur le boul. des Cimes retourne à la « planche à dessin » à la fin du processus de consultation publique. La conseillère confirme que le promoteur devra faire les modifications nécessaires selon les recommandations qui lui seront émises par la Ville.

8. Nouveaux dossiers

8.1. Réseau cyclable 4 saisons – Adélar-Godbout

Le conseil de quartier attendra la réponse de la ville en lien avec les analyses prévues.

8.2. Responsabilisation – PPU Chauveau

Mise en contexte du plan particulier d'urbanisme Chauveau.



Travaux en cours : prolongation de la rue John-Simons pour agrandir le parc industriel, conformément au PPU et entériné par le ministère de l'Environnement.

Le conseil de quartier continuera d'intégrer le suivi de ce projet à l'ordre du jour de ces assemblées.

8.3. Signalisation écoles primaires

Les 2 pancartes de l'école La Chaumière ont disparu. Les assurances remboursent jusqu'à 5000 \$ mais le conseil de quartier aurait à déboursé une franchise de 1000 \$. Les membres du conseil de quartier s'entendent sur le fait de ne pas racheter de pancarte pour les remplacer.

9. Seconde intervention citoyenne concernant les nouveaux dossiers

Aucune intervention.

10. Affaires internes, correspondances et trésorerie

10.1. Correspondances

Un citoyen souhaitait s'informer sur la procédure pour proposer projet de parc au coin de l'Ormière et Chauveau.

10.2. Trésorerie

Comme il n'y a pas eu d'assemblée depuis mars, voici les derniers états financiers datant du mois de mars :

Budget de fonctionnement : 1041,68 \$

Sécurité routière : 1156,35 \$

Événements : 1160,08 \$

Total : 3358,11 \$

La somme de 2050 \$ devait être déposée au compte pour les frais de fonctionnement 2026.

Résolution CA-2026-09 :

Il est proposé par Jean-François Martineau, appuyé par Maude Couture, de payer la somme de 125,00 \$ à Jennifer Vachon pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2026.

10.3. Affaires internes du CA



Les rencontres sur Conseil de quartier des Châtel's ont lieu à tous les 2^e mercredis du mois de janvier à juin et de septembre à décembre, avec l'AGA en avril. Il est convenu de maintenir ce calendrier.

Résolution CA-2026-10 :

- CONSIDÉRANT le projet de calendrier à l'annexe, comprenant les dates et les lieux des assemblée ordinaires et de l'assemblée annuelle;

SUR PROPOSITION DE Katérie Poulin DÛMENT APPUYÉE PAR Anthony Lapierre, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de quartier Des Châtel's adopte le calendrier des assemblés du conseil d'administration du conseil de quartier pour la période de septembre 2026 à juin 2027.

Calendrier :

9 septembre 2026
14 octobre 2026
11 novembre 2026
9 décembre 2026
13 janvier 2027
10 février 2027
10 mars 2027
14 avril 2027 (AGA)
12 mai 2027
9 juin 2027

A) Rapide survol du site web CQDC

Le Conseil de quartier a mis sur pied un nouveau site web : <https://quartierdeschatels.ca/>.
Les ordres du jour, procès-verbaux, suivi des dossiers seront diffusés sur la plateforme.

B) Gestion documentaire et outils internes

Google Work Space sera accessible aux administrateurs dans les prochaines semaines.

11. Varia

11.1. Transport et mobilité, piste cyclable sur la rue St-Maurice

Jean-François demande que les lignes de l'ancienne piste cyclable soient retirées afin de faciliter la circulation des automobilistes et des cyclistes. Marie-Josée Asselin est au fait de l'enjeu et la demande a été transmise à l'équipe concernée.

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 54.